

5 Traitement du receveur municipal (dixième) ..	604.--	925
Assurance responsabilité civile de la commune	363.--	500
Assurances des employés communaux .....	I.367.--	3.000
Salaires du concierge de la Mairie .....	I2.038.40	I3.250
Salaires du préposé au nettoyage .....	9.792.--	II.000
Traitement de l'appariteur .....	I2.908.40	I4.800
Indemnité au caissier de la caisse d'Épargne	300.--	300
Frais de représentation du Maire .....	7.200.--	6.000
Recensement par le contrôleur .....	I.500.--	I.500
Reversement du secrétaire des indemnités des associations syndicales pour secrét. admin.	I.000.--	I.000
Entretien, assurance, essence et huile, moto		I.000
Frais de Bureau .....	6.969.50	6.500
Chauffage et éclairage, Mairie et Crèche ....		20.000
Timbres et mandats .....		2.000
Abonnement à diverses publications administrat	298.--	350
Frais de confection des rôles .....	4.163.94	4.500
Cotisation municipale, imprimés à la charge des communes .....	I60.--	200
Frais de téléphone et communications .....	2.516.30	3.000
Indemnité de chauffage, bureau de la gendarmerie	200.--	200
Allocation au porteur de dépêches .....	I.200.--	I.200
Prolongation ouverture du bureau de poste .....	2.400.--	3.375
Frais d'entretien des boîtes aux lettres .....	I50.--	I60
Participation au contrôle du gaz .....	76.10	500
Conservation des archives .....	2.108.--	I.000
Frais d'audiences foraines .....	2.400.--	2.400
Contribution à la police d'état (emploi des cent. pour traitement du garde champêtre) .....		9.800
Indemnités diverses aux sapeurs pompiers .....	4.740.50	4.000
Assurance des sapeurs pompiers .....	I.157.49	I.650
Achat et entretien de matériel d'incendie .....	4.946.--	6.000
Matériel de défens passive (emploi de la taxe de sécurité) .....		3.000
Contingent de la santé publique .....		3.500
Inspection sanitaire des tueries .....	5.431.--	8.100
Traitement et honoraire des architectes, géomètres Du à Me Pinon, honoraires des années antérieures	II.742.16	8.000
Entretien des bâtiments affectés à des services communaux et de la Mairie .....	48.947.50	45.000
Assurances des bâtiments communaux, Mairie, école	I.618.--	2.500
Impôts et contributions .....	2.915.06	3.500
Entretien et remontage de l'horloge et pendules	I.215.--	I.500
Entretien des fontaines, puits et mares .....	I.260.--	I.000
Consommation eau, bâtiments communaux et bornes fontaines .....	22.744.--	30.000
Imputation dégrèvement de taxe locales .....	3.562.62	5.000
Traitement du gardien du cimetière .....		6.600
Assurances sociales .....		530
Entretien et clôtures du cimetière .....	6.438.--	3.000
Matériel pour le cimetière .....		500
Salaires du personnel voyer de la commune .....	91.561.80	103.000
Assurances sociales .....		8.000
Entretien des rues, quais et places publiques	I9.845.--	30.000
Enlèvement des boues et ordures ménagères ....	30.000.--	33.000
Goudronnages de chaussées .....	69.995.45	30.000
Éclairage des rues, quais, places publiques	64.320.--	60.000
Subvention aux lotissements .....	10.183.--	10.183
Salaires des agents de la voirie vicinale ....	II.661.60	II.800
Assurances sociales .....		480
Dépenses diverses .....		500
Frais généraux .....		I.120
Réparation et entretien des chemins vicinaux	7.017.80	34.277
Contribution au fonds commun pour l'entretien des chemins vicinaux et ruraux .....	32.698.--	40.513
Entretien et réparation des chemins ruraux ....		10.000
Indemnités de logement aux instituteurs .....	I4.062.--	I4.000
Supplément de traitement du personnel enseignant	I.400.--	I.400
Salaires de l'aide de l'école maternelle .....	7.467.60	8.800
d' assurances sociales .....		700
Entretien des écoles publiques .....	27.011.--	20.000
Chauffage et éclairage des classes .....	32.350.--	40.000



Impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1940

Le Conseil,  
 Vu le projet proposé pour l'année 1940 duquel il résulte que les crédits proposés pour les dépenses annuelles s'élèvent à la somme de ..... 1.327.763 tandis que les recettes y compris les 5 centimes ordinaires ne s'élèvent qu'à la somme de 749.379 ( à laquelle il convient d'ajouter : )  
 1°- le produit des taxes instituées par la loi du 13 Aout 1926 .... 104.000 ( )  
 2°- la taxe vicinale ..... 81.026 ( 934.405 )  
 En conséquence il reste à pourvoir à une insuffisance de ..... 393.358  
 Considérant qu'il sera fait face à une partie de cette insuffisance au moyen des impositions spéciales :

10 cent. salaire garde champêtre .....	9.800 (
3 taxe locale de sécurité .....	3.000 (
11 chemins ruraux .....	10.000 (
8 contrib. des patentes .....	1.514 (
5 ch. vicinaux ordinaires .....	4.840 (
3 d° .....	2.904 ( 32.058 )
l'insuffisance de revenu ressort à .....	361.300

nécessitant une imposition de 365 centimes.

Délibère :

Les impositions à comprendre dans les rôles généraux de 1940 sont votées ou fixées à nouveau conformément aux indications contenues dans le tableau ci-dessous :

5 centimes ordinaires .....	4.000
10 " garde champêtre .....	9.800
365 " insuffisance de revenus .....	361.300
5 " chemins vicinaux .....	4.840
3 " " .....	2.904
3 " taxe locale de sécurité .....	3.000
11 " chemins ruraux .....	10.000
4 " emprunt de 60.000 .....	4.225.
13 " " 150.000 .....	13.350
50 " " 800.000 .....	48.500
4 " " 65.000 .....	4.000
45 " " 750.000 .....	45.400
15 " " 221.975 .....	13.410
75 " " 1.350.000 .....	73.000
1 " " 2.800 .....	188
35 " " 600.000 .....	39.030
4 " " 60.000 .....	3.882
11 " " 88.174 .....	11.980

Le Conseil, vu l'arrêté de mise en demeure de M. le préfet en date du 31 aout 1939;

Vote l'imposition au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1940 et pour la contribution au fonds commun des chemins vicinaux et ruraux, le tout conformément aux indications de M. l'Ingénieur vicinal, et dont le montant est de 88.170.-

Le conseil approuve le budget de l'exercice 1940 présenté par la commission administrative du Bureau de Bienfaisance et le montant à 11.557.10

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Revouf, concet. sommaire des droits de place sur les marchés, proposant de réduire eux-ci à 70.000 frs, pendant la durée des hostilités, avec faculté de révision trimestrielle.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de rejeter cette proposition, et d'attendre que des dispositions générales soient prises.

Reçu le 9 Janvier 1940

Budget du service vicinal

9 Janvier 1940

Budget du Bureau de Bienfaisance

Demande Revouf. droits de place du Marché

Fourniture de charbon - augmentation de credit

Envoye le 9 Janvier 1940  
Reçu le 13 Janvier 1940

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'insuffisance des crédits prévus au budget de 1939, ne permet pas de régler à M. Broulac son mémoire de 15.925 frs pour fourniture de charbon. En effet le crédit qui était de 34.800.  
Il a été dépensé 26.318.

34.800.  
26.318.  
8.482.-

Demande d'augmentation Broulac

Envoye le 9 Janvier 1940  
Reçu le 13 Janvier 1940

Il reste donc disponible le conseil décide donc une augmentation de crédit de 1.438. a prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours 1939. M. le Maire dépose sur le bureau une demande de M. Broulac adjudicataire de la fourniture de charbon de 1939, demandant une augmentation de 8.30%, imputée par l'état sur la somme de 15.925, soit 1.321.

Le conseil décide d'accorder cette augmentation, et vote un crédit de 1.321, a prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours 1939.

Adjudication de l'entretien des bâtiments communaux

Envoye le 9 Janvier 1940  
Reçu le 13 Janvier 1940

Le conseil fixe au samedi 3 février à 15h, l'adjudication de l'entretien des bâtiments communaux en 1940, au rabais, sur soumissions cachetées, et désigne M. M. Lefevre et Boutoute pour assister M. le Maire.

Installation des bouches d'incendie au Parc d'Ortauf

Envoye le 9 Janvier 1940  
Reçu le 13 Janvier 1940

M. le Maire fait part à l'assemblée qu'en 1939, des bouches d'incendie ont été construites au Parc d'Ortauf, conformément à la délibération du 29 Mars 1936, avec participation des associations syndicales, de moitié dans les travaux.

Le montant des travaux est de 7.615.40, dont 3.807.70, versés par les Syndicats.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Société Siformate des Eaux et vote un crédit de 7.615, a prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours, y compris la participation des associations versée antérieurement dans la caisse du receveur municipal, pour l'exercice 1939.

Branchement d'eau du presbytère

Envoye le 9 Janvier 1940  
Reçu le 13 Janvier 1940

Le conseil accepte le mémoire de la Société Siformate des Eaux, se montant à 1.135, pour installation d'un branchement d'eau au poste de secours de la défense passive, installé à l'ancien presbytère, crédit a prendre à l'entretien des bâtiments communaux, exercice 1939.

Mémoire Pillondeau poste de secours

Envoye le 9 Janvier 1940  
Reçu le 13 Janvier 1940

Le conseil accepte le mémoire de M. Pillondeau, entrepreneur de maçonnerie, pour travaux au poste de secours de la défense passive, se montant à 460, a prendre à l'entretien des bâtiments communaux, ces travaux n'ayant pu être effectués par l'adjudicataire de l'entretien, M. Poirier, du fait de la matérialisation; le conseil accepte le rabais de 15% consenti par M. Pillondeau sur ces travaux.

Reglement des memoires Laroche, peintre

9 janvier 1940  
13 janvier 1940

M. le Maire informe l'assemblée que du fait de la mobilisation M. Friot, adjudicataire de l'entretien des bâtiments communaux n'a pu terminer les travaux,

Le conseil accepte le remplacement de M. Friot, par M. Laroche, entrepreneur de peinture à Orsay, dans les mêmes conditions et avec le même rabais.

Remplacement de professeurs du cours complémentaire

9 janvier 1940  
24 janvier 1940

Le conseil prend acte de la démission de Mme Clerc, professeur de comptabilité au cours complémentaire, et de son remplacement au 1<sup>er</sup> octobre 1939 par M. Berthaux, et également de la démission de Mme Hervieux, professeur d'anglais et de son remplacement par Mme Pilon.

Création du professeur de solfège

9 janvier 1940  
24 janvier 1940  
Legs Parrat

Le conseil décide de porter de 600 à 1.000 le traitement annuel du professeur de solfège, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1940, et en raison de son infériorité avec les traitements des autres professeurs.

M. le Maire rappelle qu'aux termes du testament de Mme V<sup>o</sup> Parrat ni Pelleter, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une somme de 830 frs.

Après lecture de la liste d'inscription comprenant 6 noms M<sup>mes</sup> V<sup>es</sup> Beurel, Secomte, Marquet, Reulgaert, Richard, Barrier, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

- M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Secomte = 8 voix
- M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Barrier = 1 voix
- M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Richard = 2 voix
- M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Beurel = 1 voix

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Secomte est donc déclarée bénéficiaire du legs Parrat en 1940.

Legs Genetaix

9 janvier 1940  
13 janvier 1940

M. le Maire rappelle à l'assemblée que d'après le testament de M. Genetaix, une partie de la rente, soit 290 frs, doit être versée à une femme veuve, nécessiteuse et honnête, désignée par le conseil municipal et choisie parmi celles chargées d'enfants en bas âge.

Le conseil désigne M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Halère, née Le Ruffet, mère de 4 jeunes enfants, étant à Orsay depuis 1926, seule candidate inscrite, pour 1939.

En l'absence de candidat, le conseil décide d'amputer le crédit, dont le montant est de 292 francs.

Apprentissage gratuit

Cantine scolaire

M. Fraire émet le vœu que la gratuité de la cantine soit accordée aux enfants dont le père est aux armées, ce vœu sera transmis à la Caisse des Ecoles.

9 janvier 1940  
13 janvier 1940

Eclairage public

Plusieurs membres de l'assemblée demandant le rétablissement de quelques foyers lumineux, le conseil décide d'en faire faire l'étude par la commission des travaux d'admissions. 1 refus

Assistance médicale gratuite

Assistance aux vieillards

Assistance aux femmes en couches

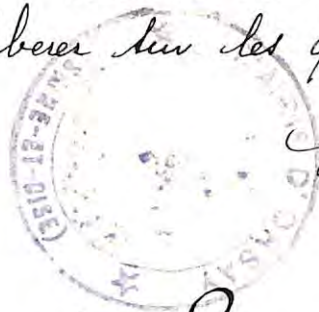
8 admissions

10 admissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23<sup>h</sup> 30.

*Le Maire*  
*Le Secrétaire*  
*Le Maire*  
*Le Secrétaire*

Du 4 Mars 1940  
Convocation du Conseil Municipal pour le dimanche 10 Mars à 14<sup>h</sup> 30 à la Mairie pour l'élection de la Robière, et à 15<sup>h</sup> 30, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire *Le Maire*

## Election de la Robière

Le dix mars mil neuf cent quarante, à quatorze heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Etaient présents: M. M. Leroux, Maire, Dupré, Deschamps, Boutoute, Vauthey, Bellès, Lefevre, Courdin, Lehanter, adjoint, Hennegrave

Excusés: M. M. Decaerville, Blanchet, Flutin, Fournat, Fèvre, Croc, Leborgne, Cagson, Coustant, Bouquern, Magnier.

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des personnes notables, qui, convoqués le 4 Mars 1940, ont répondu à l'appel de leur nom et qui sont: M. M. Prevost, Pimon, Marquart, Bertrand, Lefort, Demouchef, Guillard, Blondel, M. le Curé

Après avoir entendu lecture de l'article 6 du testament de M. Archangi relatif à l'élection de la Robière, procédé à l'élection pour 1940. Une seule candidate est inscrite:

Mlle Suzanne Henriette Dupré, née le 26 octobre 1920 à Paris (11<sup>e</sup>) employée de Bureau, demeure 61 rue de l'Estrel à Orsay, depuis

Envoyé le 11 Mars 1940  
Reçu le 15 Mars 1940



18

## Correspondances

donne lecture du proces-verbal de la precedente reunion qui est adopte à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture des lettres d'excuses de M. Leborgne et Flurin.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le prefet de Seine et Oise respondant à la demande des bouchers du Marché pour reporter le jour de la fermeture de la viande. Les dispositions de l'article 5 du decret du 23 decembre 1939 ne s'appliquent pas aux marchés de caractère hebdomadaire qui ne peuvent donner lieu aux derogations prévues uniquement pour les foires importantes.

La réglementation nouvelle de la vente de la viande rend d'ailleurs cette demande inutile.

M. le Maire donne lecture de la deliberation ci-dessous prise par le Conseil Municipal de Bures-sur-Yvette, le 25 fevrier 1940.

"Le conseil municipal de Bures-sur-Yvette.

"Emu des plaintes de femmes et d'enfants qui sont sauvagement bousculés à la station de Denfert-Rochereau (ligne de Paris à Massy-Palaiseau).

"Considerant qu'il y a là un manque d'organisation de la part de la compagnie du metropolitain.

"Emet le voeu que dans chaque tram de la ligne de Saint Remy, aux heures d'affluences, un wagon soit spécialement réservé aux femmes et aux enfants et annoncé par un haut-parleur.

"Qu'un contrôle rigoureux soit exercé afin d'empêcher les hommes de prendre possession de ce wagon par des moyens inqualifiables et indignes d'un peuple civilisé."

Le Conseil municipal d'Orsay, approuve ce voeu.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Revouf, demandant d'examiner à nouveau la demande de reduction de fermage des marchés, déposée à la précédente séance.

Le conseil après en avoir délibéré decide de designer une commission composée de M. M. Bellis, Bouteau, Dupré, Hémegrave qui se reunira le mercredi 14 Mars à 20h30, pour étudier la demande de M. Revouf.

M. le Maire respondra à Mme Revouf pour l'informer de cette décision.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Hémegrave, president de la section de l'union nationale des combattants qui a émis le voeu que le nom d'André Maginot soit donné à une rue de la commune d'Orsay.

D'autre part, M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande des propriétaires de la rue des 3 fermes, pour changer le

## Réglementation de la vente de la viande

## Améliorations des conditions de transport sur la ligne du metropolitain de Paris à St Remy

## Demande Revouf - Révision du prix de la concession du Marché.

## Changement de nom de la rue des 3 fermes



nom de cette voie qui prête souvent à confusion, et proposant plusieurs désignations dont également le nom d'André Maginot.

Le conseil après échange de vues, décide par 10 voix contre 1, de donner le nom d'André Maginot à la rue des 3-fermes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> Castel, propriétaire 15 avenue des Platanes, demandant un dégrèvement sur la redevance revenant à la commune sur la consommation d'eau, expliquant qu'une fuite s'est produite dans sa propriété, lui occasionnant une demande importante.

Le Conseil ne voulant pas créer de précédent, rejette la demande de M<sup>me</sup> Castel.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, en date du 20 février 1940 relative à la récupération des ferrailles.

Le Conseil, considérant l'intérêt national de cette campagne décide de prendre à la charge de la commune les frais de ramassage qui a été effectué par camion.

M. le Maire donne lecture d'un arrêt du conseil de préfecture du 22 décembre 1939, rejetant la demande de la Société des Automobiles Delahaye, se déclarant incompétent.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise en date du 1<sup>er</sup> février 1940 indiquant qu'il ne lui paraît pas possible d'approuver une délibération du conseil municipal portant de 200 à 250 frs par mois la pension servie à MM. Jubault et Richard, anciens cantonniers communaux; les employés qui bénéficient d'un statut et d'un règlement de retraite ne voyant pas le taux de leur pension augmenter, M. le préfet dit qu'il doit en être de même pour des employés qui n'avaient pas de statut déterminé et qui doivent leur pension à une mesure bienveillante du conseil municipal.

Après échange de vues, le conseil charge M. le Maire d'une démarche auprès de M. le préfet pour essayer de donner une suite favorable à cette augmentation.

M. le Maire indique que la délibération du 6 janvier, décidant le versement de 50% des salaires au personnel mobilisé, a été approuvée par M. le préfet de Seine et Oise, le 13 janvier 1940 et demande à l'assemblée de préciser à quels employés cette mesure s'appliquera.

Le conseil après échange de vues, décide que seuls, les employés titularisés en bénéficieront

Le conseil décide que les allocations familiales continueront à être versées mensuellement à M. Lucas, cantonnier stagiaire mobilisé.

lettre Castel

Récupération des ferrailles

11 Mars 60  
20 Mars 60

Affaire Delahaye

Pensions Richard et Jubault

Paiement de 50% des salaires au personnel mobilisé

Allocations familiales



Le conseil vote à l'unanimité un crédit de 8.500<sup>fr</sup> à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Aucun soumissionnaire ne s'étant présenté pour le lot N° 8 de l'adjudication de l'entretien des bâtiments communaux qui a eu lieu le 3 février 1940, M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à traiter avec l'entrepreneur faisant les meilleures conditions avec un rabais minimum de 10%. Accepté à l'unanimité.

Le conseil accepte le remplacement par la société à responsabilité limitée Dupont - Foreau, de la société L. Dupont, adjudicataire de l'entretien des bâtiments communaux en 1939, lots 2 et 4.

Le conseil décide de faire bénéficier M. Lebricquer, percepteur interimaire, du 1/10<sup>e</sup> du receveur accordé à M. Jamati, pendant le congé de maladie de celui-ci.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le préfet de Seine et Oise, demandant de maintenir chaque fois qu'il sera possible de le faire, les distributions des prix soient maintenues à la fin de l'année scolaire.

Le conseil municipal après échange de vues, décide que les livres, de prix et les "tout en un" disponibles à la Mairie, seront distribués aux élèves reçus au certificat d'études. Pour les autres élèves, il sera fait une distribution de diplômes.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Villebon demandant au conseil municipal d'examiner à nouveau la participation de la commune dans les travaux de refecton du chemin de la Butte Sainte-Catherine, effectués par la commune de Villebon.

Le conseil, sur l'avis de la commission des travaux du 25 février 1940, charge M. le Maire de voir son collègue de Villebon pour une entente sur cette participation.

Après examen des demandes présentées par les syndics-directeurs des associations syndicales du Petit Chez Soi et de la Prairie, le conseil décide l'achat et la pose de plaques indicatrices des rues de ces deux associations.

Le conseil décide également la pose d'une plaque à l'angle de l'ancienne rue des 3-fermes et de la rue des Haies et de 3 plaques avenue Edouard Valadier, ainsi que des plaques nécessaires dans la rue André Maginot.

M. Normand, acquereur de la maison de M. Angenard, rue de Verdun, demande que la commune prenne à sa charge l'installation d'une canalisation d'eau destinée à desservir plusieurs habitations. Il s'agit d'une voie privée de 3 m de largeur environ, se terminant en impasse. Il abandonnerait aussi que d'autres propriétaires le terrain de l'impasse à la commune.

### Travaux de peinture

11. Mai 1940  
11. Mai 1940

### Changement de nom d'un adjudicataire

11. Mai 1940  
11. Mai 1940

### Receveur

18. Mai 1940

### Distribution des prix

11. Mai 1940  
2. Mai 1940

### Chemin rural N° 8 de la Butte-Sainte-Catherine

### Pose de plaques de rues

### Canalisations d'eau impasse de Verdun

18  
Installation d'une cana-  
lisation d'eau potable che-  
min 36

Le Conseil, après en avoir délibéré, rejette cette demande.  
Mademoiselle Ricaut qui fait actuellement construire une maison d'habitation demande l'installation d'une canalisation d'eau et fait connaître qu'elle n'entend pas participer à la dépense. Il s'agit d'une voie publique en bordure de laquelle se trouvent déjà plusieurs habitations.

Le Conseil municipal, vu l'avis de la commission des travaux décide de faire faire l'installation d'environ 75 mètres de canalisations pour desservir toutes les habitations. Un devis sera demandé à la Société Sifonnaise.

Travaux de l'Eglise

M. le Maire dépose sur le bureau les mémoires des entrepreneurs relatifs aux travaux de réparation des frontons de l'Eglise, effectués fin 1938 et début de 1939.

Les provisions se montant à 20.113 frs avaient été couvertes par une subvention de 5.000 de la commune et un versement de 15.113 frs de M. le Curé.

La dépense totale s'élevant à 26.988 frs, il reste à payer la somme de 6.875 frs, sur le mémoire Montanglant.

La commission propose d'inscrire pareille somme au budget supplémentaire de 1940, pour règlement définitif.

Lotissements du Petit chez Soi  
de la Prairie et des Jar-  
dins d'Orsay

M. le Maire expose qu'il a eu la visite de M. Carmes, directeur syndical de l'association autorisée "Les Jardins d'Orsay", sollicitant de la commune la construction de trottoirs schumaires, car à la suite des mandations, les chemins sont devenus impraticables.

Le conseil, après en avoir délibéré, est d'avis de demander aux associations syndicales de faire faire une étude de la dépense et de la lui soumettre.

Comité d'entr'aide

M. le Maire informe l'assemblée qu'un comité d'entr'aide a été formé entre tous les présidents de sociétés, et comprenant également quelques dames patronesses. Le président est M. Demaucher, présidents d'honneur, M. le Maire et M. le Curé, secrétaire : M. Hennegrave secrétaire ; Mme Pinon.

M. le Maire sollicite du conseil municipal l'attribution d'une subvention pour ce comité.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote un crédit de 1.000 frs à prendre sur les fonds libres de l'exercice en cours.

M. Lefevre demande au conseil municipal, que le cas de M. Lévy qui s'est déclaré demissionnaire de la commission de l'hôpital par une lettre au conseil soit éclairci.

affaire Lévy

Assistance aux vieillards - 6 demandes admises.

Assistance aux femmes en couches - 4 admissions. 1 refus.

Assistance médicale gratuite : 8 admissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

~~Le Maire~~  
~~Chartier~~  
~~Bouquin~~  
~~Nautrez~~  
~~Constant~~  
~~H. Spin~~  
~~M. S. D.~~  
~~Delbes~~  
~~Chartier~~

Du mardi 16 Avril 1940  
Convocation du Conseil Municipal en séance publique extra-ordinaire pour le samedi 20 avril à 21<sup>h</sup>, à la Mairie d'Orsay à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.  
Le Maire

~~Le Maire~~  
~~Chartier~~

Réunion du 20 avril

Étaient présents. M. M. Leroux, Maire, Delbes, Hémegrave, Fave Leferre, Bouquin, Nautrez, Constant. Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut valablement délibérer.

Du dimanche 21 avril, 2<sup>e</sup> convocation pour le jeudi 25 avril à 20<sup>h</sup> 45.

~~Delbes~~  
~~Chartier~~  
~~Bouquin~~  
~~Nautrez~~  
~~Constant~~  
~~H. Spin~~  
~~M. S. D.~~  
~~Bouquin~~  
Le Maire  
~~Chartier~~

Réunion du 25 Avril 1940

Le jeudi vingt cinq avril mil neuf cent quarante, vingt heures quarante cinq, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux, Maire.

Étaient présents = M. M. Leroux, Maire, Chartier, adjoint, Delbes, Lefevre, Fave, Constant, Hémegrave, Bouquin, Nautrez, Courtin, Dupré.

Absents = M. M. Blanchet, Fourat, Capton, Flusin, Secauville

Excusé: M. Leborgne, adjoint

M. Deschamps, mobilisé a donné sa délégation à Monsieur Fave.

Le conseil choisit pour secretaire M. Coustant lequel donne lecture du proces verbal de la precedente reunion qui est adopte a l'unanimité.

Deces de M. M. Magnier et Boutoute

Les membres du conseil réunis se font sous la presidence de M. Leroux, rendent un amical et attristé hommage à la memoire de leurs collegues decedés depuis leur derniere reunion, M. M. Magnier et Boutoute, et adressent à leurs familles l'expression de leurs vives et emues condoléances.

délegation de M. Deschamps

M. le Maire donne lecture de la delegation donnee par M. Deschamps, adjoint mobilisé, à M. Favre.

décheance d'un conseiller municipal

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le prefet, l'informant que le conseil de prefecture avait prononcé la décheance de M. Croc, dans la séance du 24 fevrier 1940.

affaire Seuf

Comme suite à la precedente reunion, M. le Maire informe l'assemblée que la nouvelle commission administrative de l'hopital a été nommée le 16 decembre 1939 et la notification aux nouveaux membres a été faite le 22 decembre,

lettres de Mmes Magnier et Boutoute

M. Seuf est venu dire à M. le Maire qu'il n'avait pas été informé de sa radiation.

M. le Maire donne lecture des lettres de Mmes Magnier et Boutoute remerciant le conseil des marques de sympathie témoignées au moment de leur deuil.

lettre Hariot - fournitures scolaires

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme V<sup>o</sup> Hariot, 1 rue de Versailles sollicitant le paiement par la commune des fournitures scolaires de son fils frequentant l'école de Palaiseau. Le conseil adopte la décision pour complément d'enquête.

Refection du mur de soutènement dans l'avenue

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Riquier, ingenieur des travaux publics de l'état, au sujet des travaux à effectuer pour la reconstruction du mur de soutènement effondré dans l'avenue, en aval du pont de la R. N. 446.

La commission des travaux se rendra sur place le 28 avril à 9 heures.

Couronnement de la Rosière

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme V<sup>o</sup> Dupré remerciant le conseil du choix de sa fille, comme Rosière 1940.

Le conseil examine dans quelles conditions le couronnement pourrait avoir lieu.

L'assemblée est d'accord pour réduire la cérémonie au minimum.

Plusieurs conseillers municipaux proposent d'allouer à la Rosière une somme, indépendante du legs, étant donné que par suite des circonstances actuelles, il lui est impossible de trouver une marraine, ce qui l'oblige à une dépense assez importante pour frais de toilette et frais divers.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'allouer à

Envoyé le 27 avril 1940  
Reçu le 13 mai 1940

mademoiselle Dupré; a titre exceptionnel, une somme de Deux mille francs, credit à prendre à l'article du budget de 1940 pour fêtes locales.

lettre Cormery

M le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cormery, directeur de l'association syndicale "Les jardins d'Orsay," remerciant le conseil d'avoir accueilli favorablement sa demande relative à la construction de traitoirs provisoires dans le lotissement, et informant qu'il a demandé à un technicien qualifié d'établir l'étude des travaux et le montant de la dépense.

Prix du gaz

M le Maire donne lecture d'une lettre de la compagnie du gaz indiquant que le prix du gaz ressort à 1.95 le m<sup>3</sup> au lieu de 1.94 à partir du 1<sup>er</sup> avril 1940.

affaire Delahaye

M le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Delahaye faisant savoir qu'il ne lui est pas possible de régler d'abord à la commune la somme de 10.719.75 lui revenant sur la vente faite à la commune d'Esquay sur mer de la camionnette des pompes et de s'entendre ensuite relativement au paiement de la somme de 4.825.67 qu'elle prétend lui revenir sur la révision du prix de l'auto-pompe.

Afin d'éviter des frais de justice la Sté Delahaye est disposée à étudier avec attention toute proposition transactionnelle de la part de la commune.

Le Conseil charge M. Leroux de s'entendre avec ladite société.

subvention à l'œuvre des pupilles de l'école publique

Le conseil, après avoir entendu lecture d'une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, vote un crédit de 100 à prendre sur les dépenses imprévues, pour subvention à l'œuvre des pupilles de l'école publique.

27 avril 40  
3 Mai 1940

Le versement en sera fait à M. Lachon, trésorier, directeur du groupe de Palaiseau.

Renouvellement de Bail Cestens

M le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cestens, demandant le renouvellement pour une durée égale, de son bail de 10 ans, pour location par la commune d'un terrain situé dans la prairie des Hés, moyennant une redevance annuelle de 300 fr.

27 avril 40  
3 Mai 40

Le conseil accepte à l'unanimité.

canalisation d'eau Chemin de la Pacaterie

M. le Maire dépose sur le bureau un devis de la Société Lyonnaise des Eaux, pour établissement d'une canalisation de 75<sup>m</sup> Chemin de la Pacaterie, se montant à 11.353.17.

27 avril 40  
6 Mai 40

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Société Lyonnaise des Eaux, le credit sera prévu au budget supplémentaire.

Suspension de la Caisse de chômage  
27 avril 40

Le conseil, considérant qu'au 15 Mars 1940, il restait moins de 5 chomeurs inscrits,  
Decide de suspendre momentanement le fonctionnement de la caisse.

Traitements du personnel communal

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le prefet de Seine et Oise, en date du 19 Mars 1940, au sujet de l'augmentation des traitements du personnel communal.

Le conseil, conformement aux observations de M. le prefet est d'avis d'amener sa decision du 4 janvier 1940 pour les emplois suivants:

Secrétaire de Marie - concierge - appariteur - chef cantonnier - cantonniers.

Il decide à l'unanimité d'accorder l'indemnité speciale temporaire de 5% prévue par le decret du 14 janvier 1939, au personnel ci-dessus à partir du 1 janvier 1940.

L'augmentation de traitement de 10% de l'employée dactylographe, preposé au nettoyage, assistante d'hygiene, soeur de la crèche, gardien du cimetiere est maintenue telle qu'elle a été votée le 4 janvier 1940.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le prefet de Seine et Oise, du 20 Mars 1940, félicitant la commune du resultat obtenu à la campagne de recuperation des ferrailles.

Le conseil vote à l'unanimité une gratification de 30. à chacun des cantonniers Erustard, Janot, Rouaud, Lachenef, Dache, Mac qui ont effectué le travail d'enlevement à domicile à prévoir à l'article pour dépenses imprévues.

M. le Maire presente à l'assemblée le budget primitif de l'hospice Archange pour l'exercice 1940 le montant à 1.411.65.-

Le conseil, après discussion, donne un avis favorable au budget tel qu'il est établi par 10 voix pour, 1 contre, 1 abstention.

Recuperation des ferrailles

Envoyé le 27 avril 40  
Reçu le 3 Mai 40

Budget primitif de l'hospice  
Envoyé le 27 avril 40  
Reçu le 3 Mai 40

Assistance aux femmes en couches

2 demandes admises.

Assistance aux vieillards

1 demande admise

Aide à la famille

7 demandes admises.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45.

Le Maire: *[Signature]*  
Le Secrétaire: *[Signature]*  
Le Préfet: *[Signature]*  
Le Maire-adjoint: *[Signature]*  
Le Conseiller: *[Signature]*



# Reunion du 14 Juillet 1940.

Le dimanche 14 Juillet 1940 à 17<sup>h</sup>.  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leroux Maire d'Orsay.

Étaient présents : M. M. Leroux, Maire ; Coustant, Hermeprave, Dupré, Chaper, Courbin, conseillers Municipaux M. M. Boubinot et Lemoumer, notables

M. le Maire donne lecture de la lettre de M. le Préfet de Seine et Oise du 12 Juillet, demandant de réunir le 14 Juillet les membres du Conseil Municipal pour y lire les extraits des messages du Maréchal Pétain.

MESSAGE PRONONCE par le MARECHAL PETAIN, PRESIDENT du CONSEIL  
LE 14 JUIN 1940

---

L'armistice est conclu. Le combat a pris fin. En ce jour de deuil national, ma pensée va à tous les morts, à tous ceux que la guerre a meurtris dans leur chair et dans leurs affections. Ils demeurent dans nos coeurs.

Les conditions auxquelles nous avons dû souscrire sont sévères. Une grande partie de notre territoire va être temporairement occupé. Dans tout le nord et dans l'ouest de notre pays, du lac de Genève à Tours, puis des côtes de l'Atlantique aux Pyrénées, l'Allemagne tiendra garnison.

Nos armées devront être démobilisées sans retard, le matériel remis à l'adversaire. Nos fortifications rasées, notre flotte désarmée dans nos ports; dans la Méditerranée, des bases navales seront démilitarisées.

Du moins, l'honneur était sauf. Nul ne fera usage de nos avions de notre flotte. Nous gardons les unités navales nécessaires au maintien de l'ordre dans la métropole et dans nos colonies.

Le Gouvernement reste libre, la France ne sera administrée que par des Français.

Vous étiez prêts à continuer la lutte, je le savais. La guerre était perdue dans la métropole. Fallait-il la prolonger dans les colonies ?

Je ne serais pas digne de rester à votre tête si j'avais accepté de répandre le sang des Français pour le rêve de quelques Français mal instruits des conditions de la lutte.

C'est vers l'avenir que nous devons tourner nos efforts. Un ordre nouveau commence. Vous serez bientôt rendus à vos foyers. Certains auront à le reconstruire. Vous avez tout offert et vous ferez encore tout. Beaucoup ne retrouveront plus leur métier ni leur maison. Votre vie sera dure. Ce n'est pas moi qui vous bernerai, par des paroles trompeuses, je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle, ne ment pas. Elle est la patrie elle-même. Un champ qui tombe en friche, c'est une parcelle perdue de cette patrie et une partie cultivée, c'est un coin de cette patrie reconquis.

N'espérez pas trop de l'Etat; il ne peut donner que ce qu'il reçoit. Comptez pour le présent sur vous-mêmes et pour l'avenir sur les enfants que vous aurez élevés dans le sentiment du devoir.

Nous avons à restaurer la France et montrer au monde qui l'observe, à l'adversaire qui l'occupe, tout son calme, tout son labeur et sa dignité.

Notre défaite est venue de notre relâchement. L'esprit de jouissance étouffa ce que l'esprit de sacrifice avait édifié.